

**La Corporation de services du
Barreau du Québec**

**États financiers
aux 31 mars 2021 et 2020**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
États financiers	
Fonds d'opérations	
Revenus et dépenses	7
Résultat global	8
Surplus réservé	9
Variation des surplus	10
Situation financière	11
Fonds de prêts d'honneur	
Revenus, dépenses et résultat global	12
Variation du surplus réservé	12
Situation financière	13
Fonds de prévoyance	
Revenus, dépenses et résultat global	14
Variation du surplus réservé	14
Situation financière	15
Fonds d'assurance	
Revenus, dépenses et résultat global	16
Variation du surplus réservé	16
Situation financière	17
Fonds de projets spéciaux	
Revenus, dépenses et résultat global	18
Variation du surplus réservé	18
Situation financière	19
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	
Revenus, dépenses et résultat global	20
Variation du surplus réservé	20
Situation financière	21
Situation financière cumulée	22
Revenus et dépenses cumulés	23
Résultat global cumulé	24
Variations des surplus cumulées	25
Flux de trésorerie cumulés	26
Notes complémentaires	27 - 45

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
La Corporation de services du Barreau du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après « la corporation »), qui comprennent les états de la situation financière cumulée et de la situation financière des fonds d'opérations, de prêts d'honneur, de prévoyance, d'assurance, de projets spéciaux et de développement du fonds de placement du Barreau du Québec aux 31 mars 2021 et 2020 et les états des revenus et dépenses cumulés, du résultat global cumulé, des revenus et dépenses et du résultat global du fonds d'opérations, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de prêts d'honneur, du fonds de prévoyance, du fonds d'assurance, du fonds de projets spéciaux et du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, des variations des surplus cumulées, du surplus réservé et de la variation des surplus du fonds d'opérations, de la variation du surplus réservé du fonds de prêts d'honneur, du fonds de prévoyance, du fonds d'assurance, du fonds de projets spéciaux et du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, et des flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation aux 31 mars 2021 et 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément

aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à la corporation de se conformer aux exigences du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de la corporation et à l'Autorité des marchés financiers et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 15 juin 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	2021	2020
	\$	\$
Revenus		
Retours d'escomptes	9 262	10 867
Revenus nets de placements (note 6)	185 811	43 742
Commandites diverses	485 000	485 000
Honoraires de gestion – Fonds de placement du Barreau du Québec	963 860	909 345
Service informatique en ligne	308 924	388 621
Autres	275	2 328
	<u>1 953 132</u>	<u>1 839 903</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	529 625	337 416
Frais de gestion – Barreau du Québec	30 600	30 000
Charges locatives – Barreau du Québec	33 768	41 761
Déplacements et séjours	40	5 749
Fournitures et frais de bureau	44 345	38 159
Entretien et location d'équipement	27 385	9 348
Honoraires professionnels	18 915	66 904
Honoraires – Fonds du marché monétaire	27 362	17 804
Conseil d'administration	671	11 207
Congrès et kiosques	932	2 064
Annonces et publicité	39 945	52 991
Commandites		5 300
Publicité et administration – Fonds de placement du Barreau du Québec	302 983	366 333
Soutien informatique	113 070	151 274
Tournée d'information et développement	2 323	7 914
Amortissement des immobilisations corporelles	5 648	74 595
	<u>1 177 612</u>	<u>1 218 819</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>775 520</u>	<u>621 084</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Résultat global

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	775 520	621 084
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement aux revenus et dépenses		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>(5 600)</u>	<u>82 900</u>
Résultat global	<u><u>769 920</u></u>	<u><u>703 984</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

						2021	2020
	Fonctionnement général	Fonds de placement	Franchise du comité d'examen	Franchises d'assurances	Autorité des marchés financiers	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	950 000	75 000	100 000	25 000	50 000	1 200 000	1 200 000
Virement					50 000	50 000	
Solde à la fin	<u>950 000</u>	<u>75 000</u>	<u>100 000</u>	<u>25 000</u>	<u>100 000</u>	<u>1 250 000</u>	<u>1 200 000</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	2021			Total \$
	Réservé \$	Investi en immobilisations \$	Libre \$	
Solde au début	1 200 000	7 893	2 665 815	3 873 708
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(480 000)	(480 000)
Contribution au fonds de prêts d'honneur			(5 000)	(5 000)
Investissement en immobilisations		15 087	(15 087)	
Virement	50 000		(50 000)	
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(5 648)	781 168	775 520
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			(5 600)	(5 600)
	50 000	9 439	225 481	284 920
Solde à la fin	1 250 000	17 332	2 891 296	4 158 628
				2020
	Réservé \$	Investi en immobilisations \$	Libre \$	Total \$
Solde au début	1 200 000	82 488	2 404 236	3 686 724
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(517 000)	(517 000)
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(74 595)	695 679	621 084
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)				
Investissement en immobilisations			82 900	82 900
	-	(74 595)	261 579	186 984
Solde à la fin	1 200 000	7 893	2 665 815	3 873 708

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Situation financière

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	2021	2020
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	625 097	694 736
Intérêts courus sur les placements	2 129	2 253
Avances au fonds de prêts d'honneur, sans intérêt		5 427
Avances au fonds d'assurance, sans intérêt, encaissables sur demande	923 310	723 310
Avances au fonds de projets spéciaux, sans intérêt, encaissables sur demande	235 835	201 610
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	823 605	759 991
Avances au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau du Québec (RCREB), sans intérêt		7 425
Retours d'escomptes à recevoir et autres	245 608	287 301
Frais payés d'avance	26 452	36 916
	<u>2 882 036</u>	<u>2 718 969</u>
Placements (note 7)	1 791 097	1 607 947
Immobilisations corporelles (note 8)	17 332	7 893
	<u>4 690 465</u>	<u>4 334 809</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	303 694	227 083
Revenus perçus par anticipation	97 954	128 217
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	9 986	2 598
Dû au fonds de prêts d'honneur, sans intérêts, remboursables sur demande	5 000	
Dû au fonds de prévoyance, sans intérêt, remboursable sur demande	99 203	99 203
	<u>515 837</u>	<u>457 101</u>
Passif net au titre des prestations définies (note 9)	16 000	4 000
	<u>531 837</u>	<u>461 101</u>
SURPLUS		
Réservé	1 250 000	1 200 000
Investi en immobilisations	17 332	7 893
Libre	2 891 296	2 665 815
	<u>4 158 628</u>	<u>3 873 708</u>
	<u>4 690 465</u>	<u>4 334 809</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus		
Revenus nets de placements (note 6)	369	1 764
Recouvrement de prêts d'honneur radiés		1 143
	<u>369</u>	<u>2 907</u>
Dépenses		
Créances douteuses	9 323	
Frais bancaires		12
	<u>9 323</u>	<u>12</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(8 954)</u>	<u>2 895</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	105 829	102 934
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(8 954)	2 895
Contribution du fonds d'opérations	<u>5 000</u>	
Solde à la fin	<u>101 875</u>	<u>105 829</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Situation financière
 aux 31 mars 2021 et 2020
 (en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	96 287	100 658
Avances au fonds d'opérations, sans intérêt, encaissables sur demande	5 000	
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt, encaissables sur demande	<u>588</u>	<u>10 598</u>
	<u>101 875</u>	<u>111 256</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt		5 427
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>101 875</u>	<u>105 829</u>
	<u>101 875</u>	<u>111 256</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 6), excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>67 832</u>	<u>(13 496)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	766 264	779 760
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>67 832</u>	<u>(13 496)</u>
Solde à la fin	<u>834 096</u>	<u>766 264</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Situation financière
 aux 31 mars 2021 et 2020
 (en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Intérêts courus sur les placements	24	26
Avance au fonds d'opérations, sans intérêt, encaissable sur demande	<u>99 203</u>	<u>99 203</u>
	99 227	99 229
Placements (note 7)	<u>734 894</u>	<u>667 058</u>
	<u><u>834 121</u></u>	<u><u>766 287</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	25	23
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>834 096</u>	<u>766 264</u>
	<u><u>834 121</u></u>	<u><u>766 287</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL</i>		
Revenus nets de placements (note 6)	302 833	59 160
Dépenses		
Promotion du programme personnalisé d'assurance	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>102 833</u>	<u>(140 840)</u>
<i>VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ</i>		
Solde au début	1 736 095	1 876 935
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>102 833</u>	<u>(140 840)</u>
Solde à la fin	<u>1 838 928</u>	<u>1 736 095</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Situation financière
 aux 31 mars 2021 et 2020
 (en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	34 843	34 714
Intérêts courus sur les placements	<u>3 950</u>	<u>4 180</u>
	38 793	38 894
Placements (note 7)	<u>2 927 912</u>	<u>2 624 479</u>
	<u><u>2 966 705</u></u>	<u><u>2 663 373</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	204 467	203 968
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>923 310</u>	<u>723 310</u>
	1 127 777	927 278
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>1 838 928</u>	<u>1 736 095</u>
	<u><u>2 966 705</u></u>	<u><u>2 663 373</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 6)	113 673	(23 853)
Dépenses		
Honoraires professionnels – Planification stratégique	24 224	13 669
Commandites	10 000	10 000
	<u>34 224</u>	<u>23 669</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>79 449</u>	<u>(47 522)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	919 928	967 450
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>79 449</u>	<u>(47 522)</u>
Solde à la fin	<u>999 377</u>	<u>919 928</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Situation financière
 aux 31 mars 2021 et 2020
 (en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Placements (note 7)	<u>1 235 212</u>	<u>1 121 538</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	235 835	201 610
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>999 377</u>	<u>919 928</u>
	<u>1 235 212</u>	<u>1 121 538</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 6)	81 050	(17 008)
Dépenses		
Traitements et charges sociales	431 199	363 275
Développement de la distribution	24 930	34 057
WinFund site Web	84 720	81 535
Centre d'appels	16 339	20 857
	<u>557 188</u>	<u>499 724</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(476 138)</u>	<u>(516 732)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	22 961	22 693
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(476 138)	(516 732)
Contribution du fonds d'opérations	<u>480 000</u>	<u>517 000</u>
	<u>3 862</u>	<u>268</u>
Solde à la fin	<u>26 823</u>	<u>22 961</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Situation financière
 aux 31 mars 2021 et 2020
 (en dollars canadiens)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Autres débiteurs		1 980
Placements (note 7)	<u>880 724</u>	<u>799 674</u>
	<u>880 724</u>	<u>801 654</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	30 296	18 702
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>823 605</u>	<u>759 991</u>
	853 901	778 693
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>26 823</u>	<u>22 961</u>
	<u>880 724</u>	<u>801 654</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Situation financière cumulée

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	2021							2020	
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIFS									
Actifs courants									
Encaisse	625 097	96 287		34 843				756 227	830 108
Intérêts courus sur les placements	2 129		24	3 950				6 103	6 459
Avance au fonds d'opérations		5 000	99 203				(104 203)	–	
Avances au fonds d'assurance	923 310						(923 310)	–	
Avances au fonds de projets spéciaux	235 835						(235 835)	–	
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	823 605						(823 605)	–	
Avances au RCREB, sans intérêt								–	7 425
Retours d'escomptes à recevoir et autres	245 608							245 608	289 281
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt		588						588	10 598
Frais payés d'avance	26 452							26 452	36 916
	2 882 036	101 875	99 227	38 793	–	–	(2 086 953)	1 034 978	1 180 787
Placements (note 7)	1 791 097		734 894	2 927 912	1 235 212	880 724		7 569 839	6 820 696
Immobilisations corporelles (note 8)	17 332							17 332	7 893
	4 690 465	101 875	834 121	2 966 705	1 235 212	880 724	(2 086 953)	8 622 149	8 009 376
PASSIFS									
Passifs courants									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	303 694		25	204 467		30 296		538 482	449 776
Revenus perçus par anticipation	97 954							97 954	128 217
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	9 986							9 986	2 598
Dus au fonds d'opérations				923 310	235 835	823 605	(1 982 750)		
Dus au fonds de prêts d'honneur	5 000						(5 000)		
Dû au fonds de prévoyance	99 203						(99 203)		
	515 837	–	25	1 127 777	235 835	853 901	(2 086 953)	646 422	580 591
Passif net au titre des prestations définies (note 9)	16 000							16 000	4 000
	531 837	–	25	1 127 777	235 835	853 901	(2 086 953)	662 422	584 591
SURPLUS									
Réservé	1 250 000	101 875	834 096	1 838 928	999 377	26 823		5 051 099	4 751 077
Investi en immobilisations	17 332							17 332	7 893
Libre	2 891 296							2 891 296	2 665 815
	4 158 628	101 875	834 096	1 838 928	999 377	26 823	–	7 959 727	7 424 785
	4 690 465	101 875	834 121	2 966 705	1 235 212	880 724	(2 086 953)	8 622 149	8 009 376

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Corporation de services du Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

							2021	2020
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Retours d'escomptes	9 262						9 262	10 867
Revenus nets de placements (note 6)	185 811	369	67 832	302 833	113 673	81 050	751 568	50 309
Commandites diverses	485 000						485 000	485 000
Honoraires de gestion – Fonds de placement du Barreau du Québec	963 860						963 860	909 345
Service informatique en ligne	308 924						308 924	388 621
Autres	275						275	3 471
	<u>1 953 132</u>	<u>369</u>	<u>67 832</u>	<u>302 833</u>	<u>113 673</u>	<u>81 050</u>	<u>2 518 889</u>	<u>1 847 613</u>
Dépenses								
Traitements et charges sociales	529 625					431 199	960 824	700 691
Frais de gestion – Barreau du Québec	30 600						30 600	30 000
Charges locatives – Barreau du Québec	33 768						33 768	41 761
Déplacements et séjours	40						40	5 749
Fournitures et frais de bureau	44 345						44 345	38 171
Entretien et location d'équipement	27 385						27 385	9 348
Honoraires professionnels	18 915				24 224		43 139	80 573
Honoraires – Fonds du marché monétaire	27 362						27 362	17 804
Développement de la distribution						24 930	24 930	34 057
Conseil d'administration	671						671	11 207
Congrès et kiosques	932						932	2 064
Annonces et publicité	39 945						39 945	52 991
Commandites					10 000		10 000	15 300
Publicité et administration – Fonds de placement du Barreau du Québec	302 983						302 983	366 333
Soutien informatique	113 070						113 070	151 274
WinFund site Web						84 720	84 720	81 535
Centre d'appels						16 339	16 339	20 857
Promotion du programme personnalisé d'assurance				200 000			200 000	200 000
Tournée d'information et développement	2 323						2 323	7 914
Créances douteuses		9 323					9 323	
Amortissement des immobilisations corporelles	5 648						5 648	74 595
	<u>1 177 612</u>	<u>9 323</u>	<u>–</u>	<u>200 000</u>	<u>34 224</u>	<u>557 188</u>	<u>1 978 347</u>	<u>1 942 224</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>775 520</u>	<u>(8 954)</u>	<u>67 832</u>	<u>102 833</u>	<u>79 449</u>	<u>(476 138)</u>	<u>540 542</u>	<u>(94 611)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Résultat global cumulé

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

							2021	2020
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	775 520	(8 954)	67 832	102 833	79 449	(476 138)	540 542	(94 611)
Autres éléments du résultat global Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net								
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)	(5 600)						(5 600)	82 900
Total des autres éléments du résultat global	(5 600)	–	–	–	–	–	(5 600)	82 900
Résultat global cumulé	769 920	(8 954)	67 832	102 833	79 449	(476 138)	534 942	(11 711)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Variations des surplus cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	2021			Total
	Réservé	Investi en	Libre	
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	4 751 077	7 893	2 665 815	7 424 785
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(234 978)	(5 648)	781 168	540 542
Investissement en immobilisations		15 087	(15 087)	
Contribution du fonds d'opérations	485 000		(485 000)	
Virement	50 000		(50 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			(5 600)	(5 600)
	300 022	9 439	225 481	534 942
Solde à la fin	5 051 099	17 332	2 891 296	7 959 727
				2020
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	4 949 772	82 488	2 404 236	7 436 496
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(715 695)	(74 595)	695 679	(94 611)
Contribution du fonds d'opérations	517 000		(517 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			82 900	82 900
Investissement en immobilisations	(198 695)	(74 595)	261 579	(11 711)
Solde à la fin	4 751 077	7 893	2 665 815	7 424 785

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Flux de trésorerie cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	540 542	(94 611)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 648	74 595
Provision de prêts d'honneur à recevoir	9 323	
Variation nette de la juste valeur des placements	(732 090)	10 233
Écart entre les montants déboursés au titre des régimes de retraite et les charges de l'exercice	6 400	20 500
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus sur les placements	356	366
Retours d'escomptes à recevoir et autres	43 673	(45 886)
Prêts d'honneur à recevoir	687	(1 305)
Frais payés d'avance	10 464	(14 180)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	88 706	281 417
Revenus perçus par anticipation	(30 263)	(3 392)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(56 554)</u>	<u>227 737</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(17 053)	(45 093)
Variation nette des avances au RCREB	7 425	(7 425)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(15 087)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(24 715)</u>	<u>(52 518)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus au fonds général du Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>7 388</u>	<u>(768)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(73 881)</u>	174 451
Encaisse au début	<u>830 108</u>	<u>655 657</u>
Encaisse à la fin	<u><u>756 227</u></u>	<u><u>830 108</u></u>
Informations additionnelles		
Intérêts encaissés liés aux activités de fonctionnement	2 781	19 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après « la corporation ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

La corporation assume l'administration et la surveillance de régimes volontaires d'assurance, de régimes de retraite et de tout autre service proposé principalement aux membres du Barreau du Québec. La corporation est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication le 15 juin 2021 par le conseil d'administration.

2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT

Conformité aux IFRS

Les présents états financiers de la corporation ont été établis conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*. Ce règlement exige que les états financiers soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, sauf qu'ils doivent comptabiliser les participations dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels dans IAS 27.

Base d'évaluation

Les états financiers de la corporation ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la corporation est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la corporation exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière cohérente par les fonds de la corporation à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la corporation devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la corporation sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Juste valeur par le biais du résultat net;
- Coût amorti.

Tous les revenus et dépenses se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans les revenus et dépenses sont présentés dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il ne répond pas aux conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Les placements sont classés dans cette catégorie et sont évalués à leur juste valeur selon le dernier cours acheteur. Les variations de la juste valeur sont imputées à l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont ensuite évalués au coût amorti : l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

L'encaisse, les intérêts courus sur les placements, les retours d'escomptes à recevoir et autres, les prêts d'honneur à recevoir et les avances au RCREB sont classés comme des actifs financiers au coût amorti.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers

Les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement ainsi que les dus au fonds général du Barreau du Québec sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

La corporation comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour chaque date de clôture pour rendre compte des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif. Toute variation du montant de pertes de crédit attendues est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses.

La corporation comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous ses actifs financiers évalués au coût amorti en utilisant une méthode simplifiée. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique et tient compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Constatation des revenus

Pour déterminer si elle doit comptabiliser des revenus des activités ordinaires, la corporation procède aux cinq étapes suivantes :

1. Identification du contrat conclu avec un client;
2. Identification des obligations de prestation;
3. Détermination du prix de transaction;
4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;
5. Comptabilisation des revenus des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Les revenus de retours d'escomptes, de commandites diverses, d'honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif et les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ou les conditions à l'obtention des revenus sont remplies. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des services peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la corporation.

En ce qui concerne la vente des droits d'utilisation de logiciels informatiques, la période visée par la licence commence dès la livraison de celle-ci et elle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente. La portion des revenus attribuables aux exercices suivants est présentée à titre de revenus perçus par anticipation.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la corporation sont présentés dans les revenus et dépenses déduction faite des retours et des rabais prévus. Ils excluent les taxes de vente.

Les intérêts sur les placements sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique Revenus nets de placements.

Comptabilité par fonds

Fonds d'opérations

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives au fonctionnement et à l'administration de la corporation. Il prend en charge toutes les dépenses relatives à la gestion des placements.

Fonds de prêts d'honneur

Le 31 mars 1995, les administrateurs ont créé le fonds de prêts d'honneur qui a pour but d'octroyer des prêts à certains membres du Barreau du Québec en difficulté pour leur permettre d'acquitter leur cotisation professionnelle ou leur prime d'assurance responsabilité afin qu'ils puissent exercer leur profession. Le fonds d'opérations y a versé une contribution de 100 000 \$ à même son surplus libre au cours des exercices antérieurs. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prêts d'honneur à hauteur de 100 000 \$.

Fonds de prévoyance

Le 19 août 1994, les administrateurs ont créé le fonds de prévoyance qui a pour but de fournir de l'aide aux membres éprouvés et de servir à toute autre fin de bienfaisance décidée de temps à autre par le conseil d'administration. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 250 000 \$ en 1995 et de 200 000 \$ en 2004. De ces montants, seuls les intérêts peuvent être utilisés aux fins susmentionnées. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prévoyance à hauteur de 450 000 \$.

Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice 1996, les administrateurs ont créé le fonds d'assurance qui représente le fonds de réserve de l'ancien régime d'assurance collective lors du changement d'assureur, en 1985. Il a pour but, à l'occasion, de moduler les primes d'assurance, de créer un fonds de stabilisation ou d'effectuer d'autres dépenses liées à l'amélioration des régimes d'assurance. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus réservé de 325 000 \$ en 1996 et des contributions à même son surplus libre de 350 000 \$ en 2000, de 375 000 \$ en 2004, de 500 000 \$ en 2013, de 69 095 \$ en 2014 et de 654 216 \$ en 2015. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds d'assurance à hauteur de 1 550 000 \$.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
 aux 31 mars 2021 et 2020
 (en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de projets spéciaux

Le 28 février 2001, les administrateurs ont créé le fonds de projets spéciaux qui a pour but de servir à la mise sur pied de projets au bénéfice des membres du Barreau du Québec, le tout en conformité avec les objectifs de la corporation. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 500 000 \$ en 2001 et de 100 000 \$ en 2004. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de projets spéciaux à hauteur de 600 000 \$.

Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec

Le 12 février 2015, les administrateurs ont créé le fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec qui a pour but de développer le marketing, la distribution et la création de nouveaux produits du fonds de placement du Barreau du Québec. Le fonds d'opérations y a versé une contribution à même son surplus libre de 626 500 \$ en 2015, de 250 000 \$ en 2018, de 450 000 \$ en 2019, de 517 000 \$ en 2020 et de 480 000\$ en 2021.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la corporation dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Du fait que la corporation ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations corporelles et amortissement

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le fonds d'opérations. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur la période qui suit :

	<u>Période</u>
Mobilier et équipement et équipement informatique	5 ans

Le mode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués annuellement et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Contrats de location

Pour tous les nouveaux contrats, la corporation doit apprécier si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La corporation n'a pas de contrat de location pour une période de plus de un an et a choisi de se prévaloir de la mesure de simplification permise pour comptabiliser les contrats à court terme. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements liés à ce contrat sont comptabilisés en charges à l'état des revenus et dépenses cumulés sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Provisions et actifs et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la corporation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des garanties de produits accordées, des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Régime de retraite à prestations définies

Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (OPD) à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

La valeur actualisée des OPD a été évaluée selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations, le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, l'effet de la limite et l'effet des exigences de financement minimum, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et immédiatement au surplus libre sans reclassement ultérieur en résultat net.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le montant lié au régime à prestations définies présenté à l'état de la situation financière correspond à l'écart entre la valeur actuelle des OPD et la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture. Lorsqu'il existe un actif lié au régime à prestations définies, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimum qui s'appliquent au régime de la corporation sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques.

Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalant à l'exigence de financement minimum pour les régimes à prestations définies sur une base actualisée lorsque la corporation n'a pas un droit inconditionnel aux surplus.

Surplus

Les surplus de la corporation comprennent le surplus libre et le surplus réservé.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Les surplus réservés comprennent les montants de réserve établie selon l'activité de chaque fonds.

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la direction de poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les estimations, les hypothèses et les jugements significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses est présentée ci-dessous.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES (suite)

Coût du régime de retraite et des OPD

La direction procède à une estimation annuelle des OPD avec le soutien d'actuaire indépendants. Toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation des OPD est fondée sur les taux standards d'inflation, les taux de mortalité et des prévisions spécifiques de la corporation relativement aux futures augmentations de salaire. Le taux d'actualisation est déterminé vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles de l'obligation liée à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant à l'estimation en particulier des taux qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la corporation au titre des prestations définies.

5 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la corporation ne les a pas adoptées de façon anticipée. Celles-ci seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la corporation.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

6 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

							2021
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	1 927	369		129			2 425
Variation de la juste valeur des placements, incluant 17 053 \$ de revenus réinvestis	183 884		67 832	302 704	113 673	81 050	749 143
	<u>185 811</u>	<u>369</u>	<u>67 832</u>	<u>302 833</u>	<u>113 673</u>	<u>81 050</u>	<u>751 568</u>
							2020
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	16 295	1 764		620			18 679
Variation de la juste valeur des placements, incluant 45 093 \$ de revenus réinvestis	27 447		(13 496)	58 540	(23 853)	(17 008)	31 630
	<u>43 742</u>	<u>1 764</u>	<u>(13 496)</u>	<u>59 160</u>	<u>(23 853)</u>	<u>(17 008)</u>	<u>50 309</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

7 - PLACEMENTS

	2021						
	Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)		Fonds de placement du Barreau du Québec (c)		Total		
	Quote-part	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds d'opérations	3,80	1 578 326	1 171 047	212 771	191 347	1 791 097	1 362 394
Fonds de prévoyance	0,04	17 718	13 273	717 176	644 965	734 894	658 238
Fonds d'assurance	7,06	2 927 912	2 172 342			2 927 912	2 172 342
Fonds de projets spéciaux				1 235 212	1 110 834	1 235 212	1 110 834
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec				880 724	792 041	880 724	792 041
	<u>10,90</u>	<u>4 523 956</u>	<u>3 356 662</u>	<u>3 045 883</u>	<u>2 739 187</u>	<u>7 569 839</u>	<u>6 095 849</u>
	2020						
	Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)		Fonds de placement du Barreau du Québec (c)		Total		
	Quote-part	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds d'opérations	3,80	1 414 755	1 171 047	193 192	190 157	1 607 947	1 361 204
Fonds de prévoyance	0,04	15 879	13 273	651 179	640 948	667 058	654 221
Fonds d'assurance	7,06	2 624 479	2 172 342			2 624 479	2 172 342
Fonds de projets spéciaux				1 121 538	1 103 919	1 121 538	1 103 919
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec				799 674	787 110	799 674	787 110
	<u>10,90</u>	<u>4 055 113</u>	<u>3 356 662</u>	<u>2 765 583</u>	<u>2 722 134</u>	<u>6 820 696</u>	<u>6 078 796</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

7 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mars 2021 est constituée d'encaisse (1,85 %; 0 % au 31 mars 2020), d'obligations gouvernementales (11,86 %; 13,14 % au 31 mars 2020), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (6,94 %; 7,23 % au 31 mars 2020), de fonds communs d'actions canadiennes (10,09 %; 9,82 % au 31 mars 2020), de fonds communs d'actions étrangères (22,73 %; 21 % au 31 mars 2020), de fonds communs d'obligations canadiennes (22,37 %; 21,89 % au 31 mars 2020), de fonds communs de prêts diversifiés (13,69 %; 18,64 % au 31 mars 2020) et de fonds communs immobiliers (10,47 %; 8,28 % au 31 mars 2020).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	2021	2020
	%	%
Fonds général du Barreau du Québec	44,34	44,34
Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	2,71	2,71
Fonds du programme d'assistance parentale du Barreau du Québec	0,82	0,82
Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	31,81	31,81
Fondation du Barreau du Québec	6,76	6,76
La Corporation de services du Barreau du Québec	10,90	10,90
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	1,08	1,08
École du Barreau du Québec	1,03	1,03
Comité sur la sténographie	0,55	0,55
	100,00	100,00

(c) Les fonds de placement du Barreau du Québec détenus sont le fonds de dividendes du Barreau du Québec (705 370 \$; 505 538 \$ au 31 mars 2020), le fonds mondial du Barreau du Québec (284 922 \$; 205 093 \$ au 31 mars 2020) et le fonds du marché monétaire (2 055 591 \$; 2 054 952 \$ au 31 mars 2020).

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES – FONDS D'OPÉRATIONS

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Total
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} avril 2020			13 155	13 155
Acquisitions		13 224	1 863	15 087
Solde au 31 mars 2021	–	13 224	15 018	28 242
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} avril 2020			5 262	5 262
Amortissement		2 645	3 003	5 648
Solde au 31 mars 2021	–	2 645	8 265	10 910
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	–	10 579	6 753	17 332
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} avril 2019 et au 31 mars 2020	89 955	–	13 155	103 110
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} avril 2019	17 991		2 631	20 622
Amortissement	71 964		2 631	74 595
Solde au 31 mars 2020	89 955	–	5 262	95 217
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	–	–	7 893	7 893

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

Régime à cotisations définies

La corporation a mis en place un régime à cotisations définies le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Régime à prestations définies

La corporation pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019 et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'exercice 2023 et sera en date du 31 décembre 2022. Ces évaluations actuarielles déterminent le niveau des cotisations que la corporation doit verser au régime de retraite.

Les actifs du régime sont gérés par une caisse de retraite distincte de la corporation sur le plan juridique. Le régime est administré par un comité de retraite composé de 10 membres.

Le régime expose la corporation aux risques actuariels suivants.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée des OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de la corporation, bien que, selon les attentes, cela soit partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur de certains actifs du régime.

Risque d'investissement

Si les rendements des actifs sont inférieurs au taux d'actualisation des OPD, un déficit sera créé.

Risque de longévité

La corporation est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres du régime à prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter les OPD.

Risque d'inflation

Les OPD sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée fera augmenter les OPD de la corporation.

Un rapprochement des OPD et des actifs du régime de la corporation avec les montants présentés dans l'état de la situation financière de chacune des périodes de présentation de l'information financière figure ci-après :

	2021	2020
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	1 831 500	1 616 700
Juste valeur des actifs du régime	1 815 500	1 612 700
Situation de capitalisation – déficit et passif net au titre des prestations définies	<u>(16 000)</u>	<u>(4 000)</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Obligations au titre des prestations définies

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} avril	1 616 700	1 658 700
Coût des services fournis au cours de l'exercice	56 400	62 600
Charge d'intérêts	62 400	54 100
Cotisations des participants au régime	17 800	17 500
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de changements dans les hypothèses économiques	131 000	(104 900)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de l'expérience du régime	13 800	(4 700)
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars	<u>1 831 500</u>	<u>1 616 700</u>

Actifs du régime

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} avril	1 612 700	1 592 300
Revenus d'intérêts	62 100	51 700
Rendement effectif des actifs du régime (excluant les revenus d'intérêts)	139 200	(26 700)
Frais d'administration	(3 500)	(3 400)
Cotisations de la corporation	53 800	47 900
Cotisations des participants au régime	17 800	17 500
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Juste valeur des actifs du régime au 31 mars	<u>1 815 500</u>	<u>1 612 700</u>

La composition des actifs du régime se présente comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	%	%
Actions		
Canadiennes	5,70	8,20
Américaines et internationales	26,20	20,50
Placements alternatifs	20,20	10,70
Titres à revenu fixe	47,90	60,60
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les composantes de la charge constatée au titre des prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Coût des services fournis au cours de l'exercice	56 400	62 600
Intérêts nets	300	2 400
Frais d'administration	3 500	3 400
Charge au titre des prestations définies	<u>60 200</u>	<u>68 400</u>

Les réévaluations du passif net ainsi que le passif à l'égard des exigences de financement minimum comptabilisés dans les autres éléments du résultat global du fonds d'opérations se présentent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>(5 600)</u>	<u>82 900</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la corporation pour évaluer les OPD sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	3,85 %	3,85 %
Mortalité	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination des OPD sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie moyenne. Le calcul des OPD est sensible à ces hypothèses. Les tableaux suivants résument l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur les OPD aux 31 mars 2021 et 2020.

a) Taux d'actualisation :

	2021		2020	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	<u>(227 100)</u>	<u>285 300</u>	<u>(187 300)</u>	<u>232 900</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Espérance de vie moyenne :

	2021		2020	
	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	(38 000)	41 700	(31 500)	34 400

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

Autres renseignements sur le régime à prestations définies

Les employés de la corporation doivent cotiser au régime au taux fixe de 6,6 % de leur revenu admissible. Le reste des cotisations est financé en partie par la corporation. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre de l'évaluation actuarielle du régime de retraite établi dans les politiques de financement.

Compte tenu des données historiques, la corporation s'attend à ce que des cotisations de 48 200 \$ soient versées pour l'exercice 2022.

**10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS,
 ET RISQUES FINANCIERS**

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La corporation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la corporation. La gestion des risques liés aux investissements de la corporation dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est effectuée par le Barreau du Québec. La gestion des risques liés aux investissements dans le Fonds de placement du Barreau du Québec est effectuée par la corporation.

La corporation ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2021	2020
	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements	7 569 839	6 820 696

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

	2021	2020
	\$	\$
Actifs financiers au coût amorti		
Encaisse	756 227	830 108
Avances au RCREB		7 425
Retours d'escomptes à recevoir et autres	245 608	289 281
Prêts d'honneur à recevoir	588	10 599
Intérêts courus sur les placements	6 103	6 459
	<u>1 008 526</u>	<u>1 143 872</u>
Passifs financiers au coût amorti		
Dus au fonds général du Barreau du Québec	9 986	2 598
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (excluant salaires à payer, vacances à payer et taxes à la consommation à payer)	416 672	339 929
	<u>426 658</u>	<u>342 527</u>

La valeur comptable de l'encaisse, des avances au RCREB, des retours d'escomptes à recevoir et autres, des prêts d'honneur à recevoir, des intérêts courus sur les placements, des dus au fonds général du Barreau du Québec et des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement est considérée comme une approximation de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec a été établie selon le dernier cours acheteur.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière cumulée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données d'entrée, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur aux 31 mars 2021 et 2020.

Les principaux risques financiers auxquels la corporation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

La corporation est exposée au risque de change en raison de placements libellés en devises. Aux 31 mars 2021 et 2020, la corporation est exposée indirectement au risque de change en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière cumulée des actifs financiers de la corporation exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la corporation est exposée.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de crédit.

L'encaisse est détenue dans une grande banque à charte canadienne, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

La politique de la corporation en matière de gestion relativement aux principaux actifs financiers pour lesquels elle est exposée au risque de crédit se détaille comme suit :

- Le risque de crédit des autres débiteurs de la corporation provient principalement des retours d'escomptes à recevoir et autres et des prêts d'honneur à recevoir. La corporation n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la corporation aux pertes de crédit attendues n'est pas significative.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Tous les passifs financiers de la corporation ont des échéances contractuelles de moins de un an.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations de la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. La corporation est exposée au risque de prix, puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximum auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Aux 31 mars 2021 et 2020, si les cours des marchés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, les placements auraient augmenté ou diminué d'environ 756 984 \$ et de 682 070 \$ respectivement. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la corporation sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La corporation gère son capital sur la base des surplus et au moyen de commandites diverses, d'honoraires de gestion et de retours d'escomptes.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la corporation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La seule exigence externe imposée sur son capital est qu'un montant de 100 000 \$ doit être conservé à titre de trésorerie selon les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

La corporation s'est conformée aux exigences réglementaires en matière de trésorerie au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.